



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2024

Le 19 décembre 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 16

- Votants : 17

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperdrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Était Excusée : Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Étaient absents : M. Léo Bader, Mme Isabelle Rouveure-Mounier

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

■ Administration de l'assemblée délibérante

a. Appel des conseillers – Vérification du quorum
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

b. Election du secrétaire de séance
Sandra Picot est nommée secrétaire de séance.

Vote à l'unanimité

c. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 octobre 2024 et du 6 décembre 2024.

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du conseil municipal du 31 octobre 2024 et du 6 décembre 2024.

Procès-verbal du conseil municipal du 31 octobre 2024

Vote à l'unanimité

Procès-verbal du conseil municipal du 6 décembre 2024

Vote à l'unanimité

d. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire
Pas d'opérations à signaler.

Au sujet des catastrophes naturelles à Mayotte, le président de la communauté de communes a proposé une aide pour Mayotte en lien avec l'association Avenir Madagascar. L'AMF propose aussi de faire un don groupé. Les 2 collèges Chambon et Tence pourraient aussi intervenir, M. le Maire attend les retours des 2 collèges.

Perrine Barriol explique qu'il est préférable d'envoyer des dons aux associations comme médecins sans frontières, la CIMADE, la croix rouge... et passer par des associations déjà sur place.

Ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Adoption des tarifs des services municipaux pour 2025 – Redevances eau et assainissement ;
- Approbation du plan de financement des dégâts suite à la crue et demandes de subventions pour la reconstruction des ouvrages détériorés (actualisation).

Vote à l'unanimité

■ Affaires financières

a) Décision modificative n° 2 au budget principal de la commune

Il convient de prendre une décision modificative au budget principal de la commune afin d'intégrer des travaux en régie, comme suit :

BUDGET Principal de la Commune - DM n° 2							
SECTION FONCTIONNEMENT							
DÉPENSES				RECETTES			
Chapitres	articles	intitulés	Montant	Chapitres	articles	intitulés	Montant
023		Virement de la section d'investissement	68 000 €	042	722	Produits immobilisés Immobilisations corporelles	68 000 €
		Total	68 000 €			Total	68 000 €
SECTION INVESTISSEMENT							
DÉPENSES				RECETTES			
Chapitres	articles	intitulés	Montant	Chapitres	articles	intitulés	Montant
040	2128	Autres agencements et aménagements	5 858 €	042	021	Virement de la section de fonctionnement	68 000 €
	21538	Autres réseaux	10 025 €				
	2151	Voirie	52 117 €				
		Total	68 000 €			Total	68 000 €

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- autoriser la Décision Modificative n°2 au budget principal de la commune ;
- lui donner tout pouvoir pour l'exécution de la présente.

M. le Maire explique qu'il s'agit ici de régulariser les travaux en régie de la commune

Vote à la l'unanimité

b) Décision modificative n° 2 au budget annexe du Centre de santé

Il convient de prendre une décision modificative au budget annexe du centre de Santé afin d'intégrer des charges du personnel, comme suit :

BUDGET Annexe Centre de Santé - DM n° 2								
SECTION FONCTIONNEMENT								
DÉPENSES				RECETTES				
Chapitres	articles	intitulés	Montant	Chapitres	articles	intitulés	Montant	
012	6211	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	36 000 €	70	7066	Redevances et droits des services à caractère social	29 500 €	
				75	752	Revenus des immeubles	6 500 €	
			Total				Total	36 000 €

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- autoriser la Décision Modificative n°2 au budget annexe du Centre de Santé telle que présentée ;
- lui donner tout pouvoir pour l'exécution de la présente.

Il s'agit ici d'un réajustement des salaires de la maison de santé

Vote à l'unanimité

■ Points ajoutés à l'ordre du jour

Adoption des tarifs des services municipaux pour l'exercice 2025 – Redevances eau et assainissement

M. le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il convient de voter à nouveau le tarif des redevances eau et assainissement en raison d'une inversion des montants entre les deux services.

Il propose les tarifs suivants pour l'exercice 2025 :

Service public de l'eau potable :

Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable = $0,10 \text{ €} \times 0,2 = 0,02 \text{ €/m}^3$

Service public de l'assainissement :

Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif = $0,28 \text{ €} \times 0,3 = 0,084 \text{ €/m}^3$

M. le Maire précise que les deux nouvelles redevances sur l'eau et l'assainissement concernent la mise en application de la réforme des redevances de l'agence de l'eau qui entre en vigueur en 2025.

Ces redevances, facturées aux abonnés, seront intégralement reversées à l'Agence de l'eau par la commune.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- annuler la délibération n° 113 du 6 décembre 2024 ;
- adopter, pour l'exercice 2025, les redevances services publics de l'eau potable et de l'assainissement, mentionnées ci-dessus ;
- lui donner tout pouvoir pour l'exécution de la présente.

Vote à l'unanimité (3 abstentions : Mmes Barriol, Chantepedrix et M. Roux)

Approbation du plan de financement des dégâts suite à la crue et demandes de subventions pour la reconstruction des ouvrages détériorés (actualisation)

M. le Maire indique que, par délibération n° 115/2024 du 6 décembre 2024, le conseil a approuvé le plan de financement qui permettra de demander les subventions nécessaires pour aider la commune dans la reconstruction des ouvrages détériorés lors de la crue du 17 octobre 2024.

M. le Maire précise qu'il convient de mettre à jour les éléments financiers, comme suit :

DEMANDE DE SUBVENTIONS				
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
FINANCEMENT		OPERATIONS D'URGENCE	OPERATIONS HORS URGENCE	TOTAL € HT
ETAT DSEC	60%	62 071,97 €	952 527,74 €	1 014 599,71 €
ETAT DETR 2025	20%	20 690,66 €	317 509,25 €	338 199,90 €
FONDS PROPRES	20%	20 690,66 €	317 509,25 €	338 199,90 €
TOTAL	100%	103 453,28 €	1 587 546,24 €	1 690 999,52 €

M. le Maire demande au Conseil d'approuver le plan de financement relatif à la reconstruction des ouvrages détériorés et de l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des différents organismes ciblés.

Vote à l'unanimité (3 abstentions : Mmes Barriol, Chantepedrix et M. Roux)

Questions diverses

Frédéric Roux

Frédéric Roux s'interroge sur le fait d'avoir trouvé le courrier de la Région, au sujet de l'hôpital de Moze, dans le bulletin municipal. Est-ce une erreur ?

M. le Maire assure qu'il s'agit d'une coïncidence.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 19h03.

Le maire,



Jean-Michel Eyraud

La secrétaire de séance

Sandra Picot

Procès-verbal accepté lors de la séance du conseil municipal du 18 février 2025

(vote à l'unanimité)

Publication le 21 février 2025